

Le jeudi 29 février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du C.C.A.S régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

BATAILLE Françoise	P	JUGAN Nathalie	PVR CS	MANNEHEUT Marie-Jo	PVR FB
CARNET Jean Philippe	P	GUY Antoine	P	POULET Sandrine	E
DEVILLE Olivier	P	MAUNOURY Marguerite	P	SAVARY Chantal	P

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M. CARNET Jean Philippe

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 8

Convocation : 08/02/2024 Affichage : 14/02/2024

Vu le code général des collectivités territoriale,

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. DEVILLE présente aux membres du Conseil d'Administration M. GUY Antoine, nouveau membre du Conseil d'Administration du CCAS, depuis le 16 janvier 2024, et lui souhaite la bienvenue au sein du CCAS.

Le Conseil d'Administration prend acte de l'arrêté du Maire en date du 16 janvier 2024 nommant un représentant extérieur du Conseil d'Administration du CCAS, M. GUY Antoine, en remplacement de Mme LECHAT Janine ayant donné sa démission par courrier reçu en mairie le 29 septembre 2023.

1 Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2023

Délibération 20240229-01

Après s'être assuré que chaque membre ait bien reçu le procès-verbal, M. DEVILLE propose aux membres du Conseil d'administration de délibérer.

M. GUY ne prend pas part au vote, car il n'était pas membre du CCAS à la séance du 6 juillet 2023.

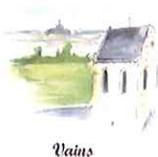
Cette délibération mise aux voix est adoptée à la majorité.

2 Acceptation d'un don

Délibération 20240229-02

M. DEVILLE informe que :

- L'acceptation du don relève du Conseil d'Administration du CCAS.



- Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration sous forme de délibération.
- L'encaissement du don relève du comptable public, seul habilité à manipuler des fonds publics.
- Le don a été reçu sans affectation spéciale.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'accepter le don suivant :

Donateur : Société Pilgrim Production domiciliée au 7 rue de la Néva 75008 Paris

Montant : 500 €

M. DEVILLE propose au Conseil d'Administration de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- D'accepter le don offert par la société Pilgrim Production domiciliée au 7 rue de la Néva 75008 Paris en faveur du Centre Communal d'Action Sociale de VAINS pour un montant de 500 €.
- D'exprimer sa profonde gratitude à la société Pilgrim Production pour sa générosité envers le CCAS de Vains.
- D'inscrire cette somme au budget 2024 du CCAS au compte 756 « libéralités reçues » s'agissant d'un don sans affectation spéciale.
- D'autoriser le Président du CCAS à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 Budget C.C.A.S : Vote du compte de gestion 2023 du trésorier

Délibération 20240229-03

M. DEVILLE présente le compte de gestion 2023 dressé par le trésorier de la commune.

Le compte de gestion est, en tous points, identique au compte administratif 2023.

M. DEVILLE propose au Conseil d'administration de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

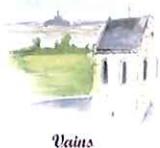
4 Budget C.C.A.S : Vote du compte administratif 2023

Délibération 20240229-04

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par M. DEVILLE, ordonnateur, M. DEVILLE propose au Conseil d'administration de délibérer.

Le Conseil d'administration,

Considérant que M. Olivier DEVILLE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du C.C.A.S de VAINS, en n'ordonnant que les dépenses justifiées ;



Propose de fixer comme suit les résultats du C.C.A.S pour l'exercice 2023 :

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice 2022		Opérations de l'exercice 2023		Résultats à la clôture de l'exercice 2023	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titre émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement		1 683.46 €	1 196.00 €	2 000.00 €	0.00 €	2 487.46 €
Totaux		1 683.46 €	1 196.00 €	2 000.00 €	0.00 €	2 487.46 €

M. DEVILLE ne prend pas part au vote.

M. DEVILLE propose au Conseil d'administration de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration :

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

5 Budget C.C.A.S : Affectation du résultat

Délibération 20240229-05

Après avoir entendu la présentation du compte administratif 2023 et voté l'adoption du compte de gestion 2023 du trésorier, l'assemblée délibérante décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 à l'article 002 pour un montant de 2 487.46 €.

M. DEVILLE propose au Conseil d'administration de délibérer.

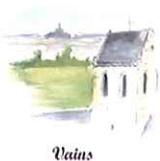
Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

6 Budget C.C.A.S : Vote du Budget Primitif 2024

Délibération 20240229-06

M. DEVILLE informe que le budget primitif 2024 ne présente pas de section d'investissement.

M. DEVILLE présente le budget primitif 2024 à l'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de 2 987.46 €.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE C.C.A.S DE VAINS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/02/2024
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2024 – Page 4
Le Président,
Olivier DEVILLE

BUDGET 2024 CCAS VAINS				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		2024	RECETTES	
		2024		
Total 011	charges à caractère général (6288)	2 000.00 €	Total 013	Atténuation de charges
Total 012	charges de personnel (6450) URSSAF bénévoles	76.00 €	Total 70	Produits et services du domaine et ventes diverses
Total 014	Atténuation de produits		Total 71	Production stockée
Total 65	autres charges de gestion courante (65133 secours d'urgence)	911.46 €	Total 72	Travaux en régie
Total 66	Charges financières		Total 73	Impôts et taxes
Total 67	charges exceptionnelles (673)		Total 731	FDL
Total 68 (dont 6817)	dotations aux provisions		Total 74	Dotations et participations (74748)
023	virement à la section d'investissement		Total 75	autres produits de gestion courante (756) dons
Total 042	opérations d'ordre entre section		Total 76	produits financiers
Total 043	opérations d'ordre en section de fonctionnement		Total 77	produits exceptionnels
			Total 042	opérations d'ordre entre section
			Total 043	opérations d'ordre en section de fonctionnement
Ligne 002	déficit de fonctionnement reporté	- €	Ligne 002	excédent de fonctionnement reporté
TOTAL	dépenses fonctionnement	2 987.46 €	TOTAL	recettes de fonctionnement
				2 487.46 €
	dépenses réelles de fonctionnement	2 987.46 €		
	dépenses réelles de fonctionnement	2 987.46 €		
	Fongibilité 7,5 %			

Dépenses réelles de fonctionnement : 2 987.46 €

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Président à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes : 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement hors dépenses de personnel.

M. DEVILLE propose au Conseil d'administration de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

7 Questions diverses

M. DEVILLE informe du préavis de Mme MONDIN Dominique, au 10 route de la Grange des Dîmes, reçu par Heudes-Lainé, gestionnaire des logements communaux. Son congé prendra fin le 30 avril 2024.

La présente séance est levée à 19h20 et contient 6 délibérations numérotées 20240229-01 à 20240229-06.

Fait à Vains, le 05/03/2025



Le Président

Olivier DEVILLE

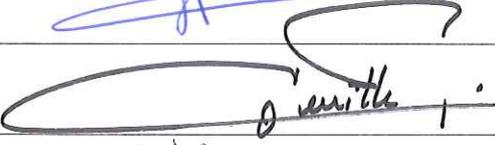
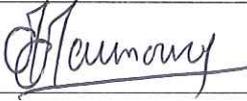


Vains

DEPARTEMENT DE LA MANCHE C.C.A.S DE VAINS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/02/2024
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2024 – Page 5
Le Président,
Olivier DEVILLE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.

BATAILLE Françoise	
CARNET Jean Philippe	
DEVILLE Olivier	
GUY Antoine	
JUGAN Nathalie	PVR SAVARY Chantal 
MAUNOURY Marguerite	
MANNEHEUT Marie-Jo	PVR BATAILLE Françoise 
POULET Sandrine	Excusée
SAVARY Chantal	

